

Les crédits

• (2000)

Le ministre a admis que si nous pouvons faire jouer les ressources intellectuelles et faire coopérer le secteur privé, les organismes sans but lucratif, les municipalités et les gouvernements dans le règlement des problèmes de logement—et je sais que c'est très complexe—nous pouvons redonner vie au principe du logement abordable au Canada. Nous pouvons donner à chaque Canadien la possibilité non seulement de rêver de posséder une maison au cours de sa vie, mais nous pouvons donner aux gens qui vivent dans des appartements ou des foyers les logements décents et abordables dont ils ont besoin.

Nos personnes âgées ont besoin d'aide. Elles vivent dans des maisons qu'elles ne peuvent, dans bien des cas, pas entretenir parce que leurs revenus sont insuffisants. Peut-être les prêts hypothécaires inversés sont-ils la réponse pour ces gens.

Je n'ai pas à vous dire, monsieur le Président, qu'il faut donner plus de possibilités aux personnes handicapées pour qu'elles puissent être membres à part entière de notre société en vivant réunies en une communauté et non plus dans des appartements répartis dans toute la collectivité. Nous devons aider les personnes handicapées en adaptant le PAREL à leurs besoins, en faisant des membres à part entière des coopératives de logement et des associations de logement sans but lucratif et en les intégrant au secteur privé.

J'espère que le ministre et le gouvernement prennent des mesures sérieuses dans le domaine du logement et recommencent à faire leur juste part.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je comprends les observations du député de London-Est. J'ai jugé, cependant, que nous devons nous assurer de mettre les choses au point au sujet de la situation dans le domaine du logement coopératif.

Le député sait pertinemment, tout comme moi, qu'il y a cinq ans, le gouvernement et le mouvement coopératif ont entamé des pourparlers destinés à parvenir à un programme tendant à construire—les deux parties l'espéraient—quelque 5 000 logements coopératifs par an. L'accord en question était basé sur certaines hypothèses au sujet du type d'hypothèque utilisé, une hypothèque à principal indexé, ainsi que sur le taux d'intérêt réel pouvant être obtenu. Le taux d'intérêt réel prévu par la fédération canadienne du logement coopératif était de quelque 4 p. 100.

L'argent investi dans ce programme par le gouvernement à ce moment-là devait, selon les deux parties, permettre de créer 5 000 logements coopératifs par année, en supposant un taux d'intérêt réel de 4 p. 100 sur une hypothèque à principal indexé. Malheureusement,

comme les dirigeants du mouvement coopératif le reconnaissent facilement, nous avons été incapables de parvenir à ce taux d'intérêt réel de 4 p. 100 sur les hypothèques à principal indexé. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu atteindre l'objectif fixé de 5 000 logements coopératifs à toutes les années.

En réduisant de 1 p. 100 le taux d'intérêt réel sur les hypothèques reliées aux habitations coopératives, il est alors possible d'accroître de 20 p. 100 le nombre de logements coopératifs créés grâce aux mêmes subventions.

L'un des problèmes reliés aux logements coopératifs en ce qui a trait à la politique du gouvernement qui tend à affecter tous les crédits aux gens les plus démunis, réside dans le fait que par définition, le logement coopératif ne s'adresse pas simplement aux gens les plus pauvres, mais également à un éventail de gens, car on veut éviter d'enfermer les pauvres dans des ghettos. Ainsi, les intéressés n'ont pas tous les mêmes revenus. Des gens ayant des revenus différents profitent donc d'une certaine forme de subvention gouvernementale.

Comme le député le sait pertinemment, étant donné que c'est la cinquième année d'application du programme, on va le réexaminer cette année. Je voudrais demander au député si lui-même et son parti continuent de souhaiter ardemment la poursuite d'un programme de logements coopératifs au Canada.

M. Fontana: Monsieur le Président, naturellement notre parti est absolument en faveur du programme coopératif. Je voudrais rappeler au ministre que c'était le parti libéral qui, il y a quelque 22 ans, a proposé tout le principe des logements coopératifs dans notre pays.

Je dois rappeler aux ministériels qu'entre 1980 et 1984, on a construit 30 000 logements coopératifs au Canada—6 000 logements par an pendant cinq ans. Nous avons donc tenu notre engagement.

Je peux assurer au ministre qu'il ne rencontrera aucune difficulté de ce côté-ci de la Chambre quand le budget sera présenté l'année prochaine et que, espérons-le, les logements coopératifs y figureront en bonne place. S'il veut s'engager à en construire 5 000 au nom du gouvernement, il n'entendra aucune plainte de ce côté-ci de la Chambre. Je suis certain que le NPD ne se plaindra pas non plus.

Je devrais lui faire remarquer que je suis heureux de voir qu'il s'intéresse au logement coopératif et qu'il cherche des moyens d'améliorer le système de HPI pour qu'en fait il puisse devenir un mécanisme qui permette de fournir ces logements. Mais en fait cela ne pourra pas se réaliser à cause des taux d'intérêt élevés, et si les taux d'intérêt réels ne peuvent pas être de 4 p. 100 une fois qu'on a tenu compte de l'inflation, alors j'espère que le ministre cherchera d'autres moyens pour trouver l'argent